1 OBJET

Ce document décrit le Design de la haie champêtre qui sera installée en bordure du terrain dit de *La Bergerie*, près de Venelles. Le Design définit l'aménagement de la haie pour ses emplois voulus.

2 REFERENCES

<1> Haie champêtre - Concept d'emploi

3 CONTEXTE

Le document <1> expose le contexte général, les Parties prenantes et leurs attentes, les situations de vie et ce qui fera le succès de la haie.

4 ZONAGE ET CIRCULATIONS

La haie est figurée ci-contre.

Près de son extrémité Nord elle ménage un accès aux cultures. Partout ailleurs elle est continue. Cultures

Haie

Route a fort traffic

Jardin

Maison

Les arbustes sont plantés sur la crête du talus pour offrir (à terme) un masquage continu, sans gêner la circulation ni les opérations d'entretien à l'extérieur de la propriété (fossé, flanc du talus, poteau électrique).



5 IMPLANTATION

Les arbustes sont installés sur deux rangs espacés de 1m, en quinconce, sur une longueur de 130 m dont 25m environ (30 arbustes) pour la plantation initiale. L'image ci-dessous donne un aperçu de la disposition voulue.



6 EQUIPEMENTS, MATERIAUX

Protections

Les protections (piquet + manchon en treillis) protègent les jeunes arbustes des ravageurs (lièvres, sangliers) et les signalent à l'attention des conducteurs de machines (épareuse / faucheuse à bras articulé).

Irrigation

Les jeunes arbres sont irrigués en saison chaude les premières années, et en cas de canicule et/ou de sécheresse prolongée. L'installation d'irrigation se raccorde à celle du maraîchage (Voir Annexe 1).

Amendement de sol

Selon le sol il pourra être nécessaire d'apporter quelque amendement en fond de trou de plantation.

Il n'est pas prévu de portail, de grillage ou autre protection contre des intrusions.

7 VEGETAUX

Les espèces et variétés de plantes sont choisies pour leurs qualités (rusticité, adaptation aux conditions locales, croissance et dimensions, persistance du feuillage, absence d'entretien/de taille...) et leurs utilités (caractère nourricier, mellifère, fixateur d'azote, brise-vent...).

La plantation initiale comprendra une trentaine de tous jeunes arbustes des espèces et variétés suivantes :

- Filaire à feuilles étroites
- Arbousiers
- pistachiers lentisques, pistachiers térébinthes,
- Eleagneus,
- Nerprun alaterne
- Baguenaudier
- Viorne-tin
- Eglantier

L'extension de la plantation continuera d'enrichir cette diversité végétale.

D'autres extensions sont envisagées par le Propriétaire, et notées en PJ2.

ANNEXE 1: IRRIGATION DE LA HAIE

Le système d'irrigation de la haie est figuré ci-dessous en pointillés blancs. Il se place en aval de celui dédié au maraîchage, représenté en traits continus bleus.



L'irrigation pour le maraîchage (rectangle noir et rouge) comprend ce qu'il faut pour :

- Isoler,
- Filtrer,
- Compter,
- Réduire la pression,
- Programmer et commander la distribution de l'eau aux cultures,
- Raccorder la ligne d'alimentation de la haie.

L'irrigation pour la haie comprend un raccord à l'irrigation pour le maraîchage, une vanne amont pour manœuvre manuelle, un tuyau enterré traversant le terrain, et des tuyaux d'irrigation au goutte à goutte au long de la haie, ces derniers installés progressivement de pair avec les plantations.

ANNEXE 2: EXTENSIONS FUTURES

Les extensions futures ne sont pas encore définies, quelques idées sont notées ci-dessous, qui ne préjugent pas des solutions et des usages futurs qui restent à préciser.

Dans le coin Nord-Est, il sera utile de bloquer le ruissellement provenant du champ voisin, sans porter d'ombrage étendu car le soleil du matin profite aux cultures.

Quelques arbustes (repère « Arbustes ») pourraient trouver place au sud des cultures.

Dans le coin Nord-ouest (repère « Verger 1 »), de grands fruitiers (figuiers...) pourraient être plantés, atténuant le vent dominant. Ils ne porteraient pas ombrage aux cultures et bloqueraient complètement la vue depuis la route. Cette zone est la plus humide.

Dans le coin Sud-Ouest (repère « Verger 2 ») de grands arbres pourraient être installés. Une autre zone (repère « Fleurs ») ne peut supporter de charges lourdes (installations enterrées) ni de végétaux à enracinement profond mais pourrait accueillir une prairie fleurie.

La zone en pente (repère « Réserve ») pourrait accueillir des aménagements du propriétaire.

